

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 23 – Autriche*****Intervention de la Belgique***9 novembre 2015 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique salue les efforts déployés par l’Autriche pour donner suite aux résultats du premier examen périodique universel. Le bilan de l’Autriche en matière des droits de l’homme est appréciable, mon pays salue en particulier la levée des réserves à la Convention sur les Droits de l’Enfant, et le budget alloué à l’intensification de la lutte contre les discours de haine, au meilleur traitement carcéral des mineurs et à la lutte contre les violences domestiques (*restorative justice*).

La Belgique souhaite formuler deux recommandations à la délégation autrichienne, qui visent à encourager l’Autriche à intensifier davantage la lutte contre toutes les formes de discriminations et la prévention des violences policières.

**R1 :** La Belgique recommande d’harmoniser les lois contre la discrimination en élargissant le champ d’application de celles-ci de façon à y inclure les motifs de religion, de conviction, d’âge et d’orientation sexuelle.

**R2 :**  La Belgique recommande de mettre en place un système efficace de recueil de données statistiques, y compris au sujet des plaintes, des enquêtes, des poursuites, des condamnations et des réparations liées aux cas de mauvais traitements de la part des forces de l’ordre, afin de pleinement mettre en œuvre la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**

\*\*\*